



## Séance du 24 mars 2022

*L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE*

Présents : Daniel BELLEGARDE, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Yves CAIRON, Annie GAT, Brigitte NEF, Jean-Marie POUWELS, Daniel LECUYER, Thierry PERON, Dominique ANCEY, Natacha BENALI,

Pouvoirs :

V.RUBEAUX à D. ANCEY

P. POUDEVIGNE à G. CHAZAL

Absent excusée : Lydia ZIADE

Absente : Marie VITALI

Date de convocation : 18 mars 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

POUVOIR : 2

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

La séance est ouverte 20h40

### **DEL 18-2022 : CONVENTION CONNEXION CAF – convention d'accès au compte partenaire**

Les Caisses d'allocations familiales (Caf) assurent la gestion des prestations familiales et sociales dues aux salariés de toute profession, aux employeurs et aux travailleurs indépendants des professions non agricoles ainsi qu'à la population non active. Dans le cadre de cette mission, les Caf fournissent à leurs partenaires (collectivités territoriales, bailleurs, organismes de Sécurité sociale, établissements d'accueil du jeune enfant...) des données à caractère personnel au sens de l'article 4 du règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après, le « règlement européen »).

La commune a mis en place un guichet unique permettant aux familles de régler leur prestation sur une seule facture.

Dans ce cadre, il est nécessaire de connaître certaines informations pour l'établissement de factures, et notamment concernant le coefficient familial.

Afin de faciliter cette gestion, et d'éviter les oublis des familles entraînant une régularisation des factures, Monsieur le Maire propose de signer une convention d'accès au compte partenaire.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

ID : 084-218400554-20220324-182022-DE



## DEL 18-2022

Cette communication de données a pour but de permettre auxdits partenaires d'accomplir leurs missions. La commune s'engage à exécuter la présente convention et donc à faire utiliser par ses personnels l'accès aux données dans le strict respect de ses missions :

- Facturation périscolaire, garderie mercredi et vacances

Le présent contrat de services a pour objet de définir les engagements de services entre la Caisse d'Allocations familiales de Vaucluse et son partenaire la Mairie de Jonquerettes dans le cadre de l'accès par le partenaire à « Mon compte Partenaire ».

Le Conseil Municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la création « mon compte partenaire »
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer tous les actes nécessaires à son application

Pour 17	Contre /	Abstention /
------------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication*